

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° 06 - SEPTEMBRE 2022

Liberté Égalité Fraternité

PUBLIÉ LE 05 SEPTEMBRE 2022

DGFP -DDFIP 11

SOMMAIRE

DGFP

DDFIP 11

Arrêté du 1^{er} septembre 2022 donnant délégation générale de signature du responsable du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de CARCASSONNE à :

- Mme Sabrina BLANCHARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Mme Myriam ZUCHETTO inspectrice des finances publiques,
- M. Eric ESCUDE, inspecteur des finances publiques adjoints au comptable chargé du S.G.C. de Carcassonne
- autres agents



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 2 septembre 2022,

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE Place Gaston Jourdanne 11000 CARCASSONNE

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Carcassonne,

Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publique,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

ARRETE

- Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à *Madame Sabrina Blanchard Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques*, à *Madame Myriam ZUCHETTO Inspectrice des Finances Publiques et à monsieur Eric ESCUDE Inspecteur des Finances Publiques* adjoints au comptable chargé du SGC de Carcassonne à l'effet de signer:
- 1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice
- 2°) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- 1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;
- 2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée
- 4°) d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon
- 5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration



1



6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,

Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade
ARNOULT Stéphanie	Contrôleur des FP
RAZAFINDRAMARO Victoria	Contrôleur des FP
FAURE Gilles	Contrôleur Principal des FP
ALRAN Myriam	Contrôleur Principal des FP
VILLELAS CAMBRA Valérie	Contrôleur des FP.
ALLIER Dominique	Contrôleur des FP
PENNAVAIRE Franck	Contrôleur Principal des FP

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

A Carcassonne, le 2 septembre 2022,

Le comptable responsable du SGC de Carcassonne

Alain QUINTANE

